

COMMUNIQUÉ DE L'OFFICE INTERNATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE

N° 783

Renseignements reçus du 19 au 25 novembre 1943

Ce communiqué contient les informations reçues par l'Office International d'Hygiène publique en exécution de la Convention sanitaire internationale de 1926, directement ou par l'intermédiaire des Bureaux suivants, agissant comme Bureaux régionaux pour l'application de cette Convention.

Bureau d'Extrême-Orient de l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations, Singapour.
Bureau Sanitaire Panaméricain, Washington.
Bureau Régional d'Informations sanitaires pour le Proche-Orient, Alexandrie

Explication des signes: ↗ signifie seulement que le chiffre des cas et décès est supérieur à celui de la période précédente; ↘ que ce chiffre est en baisse, → qu'il n'a pas sensiblement varié. Ces signes ne préjugent en rien l'évolution épidémiologique ultérieure.

I. — MARCHÉ DES ÉPIDÉMIES (Article 4 de la Convention sanitaire internationale de 1926)

Afrique. — ALGERIE: *typhus exanthématique* — du 21 au 30 septembre, 20 cas dont 3 européens et 17 indigènes; du 11 au 20 septembre, 36 ↘ cas dont 2 européens et 34 indigènes, ainsi répartis département d'Alger 9 dont 8 à Ain-Bessem, 1 à Tizi-Reniff; département de Constantine 11 dont 1 (européen) à Constantine, 2 à Bône, 1 à El-Arrouch, 4 à Gastu, 2 à Kerrata, 1 à Sedrata; département d'Oran 4 dont 1 à Renault, 1 à

This Communiqué incorporates information supplied to the Office International d'Hygiène publique under the terms of the International Sanitary Convention, 1926, directly or through the following organisations, which act as regional Bureaux for the purposes of that Convention:

League of Nations, Health Organisation, Far Eastern Bureau, Singapore.
The Pan-American Sanitary Bureau, Washington
The Regional Bureau for Sanitary Information in the Near East, Alexandria.

Explanation of signs: ↗ merely indicates that the reported figure of cases and deaths is higher than that for the previous period, ↘ that the figure is lower, → that it has not changed appreciably. These signs have no reference whatever to the subsequent epidemiological trend.

Remchi, 2 à Sidi-bel-Abbès, Territoires du Sud 12 dont 10 à l'annexe de Géryville, 1 à celle de Laghouat, 1 (européen) à celle de Mécheria

Variole — du 21 au 30 septembre, 29 cas, du 11 au 20 septembre, 48 ↘ cas ainsi répartis département d'Alger 7 dont 5 à Alger, 2 à Burdeau, département de Constantine 39 dont 2 à Ain-Beida, 14 à Bône, 4 à Bougie, 2 à La Meskiana, 1 à Le Kroubs, 1 à Morris, 13 à M'sila, 2 à Philippeville, Territoires du Sud 2 dont 1 à l'annexe de Géryville, à celle de Laghouat.

Asie. — INDOCHINE: *variole* — du 1^{er} au 10 novembre, 56 ↘ cas, 14 décès ainsi répartis Annam 43 ↗ cas, 9 décès, Cambodge 1 ↘ cas, Cochinchine 9 ↘ cas, 4 décès, Kouang-Tchéou-Wan 3 ↗ cas, 1 décès

TURQUIE

Provinces

Typhus exanthématique

Variole

	Nombre de cas de					
	24-30 IX	16-23 IX	16-30 IX	24-30 IX	16-23 IX	16-30 IX
Amasya	0	0	0 →	7	0	7 ↗
Ankara	0	0	0 →	2	1	3 ↗
Balikesir	0	1	1 ↘	5	0	5 ↗
Bingol	0	0	0 →	21	20	41 ↗
Bolu	0	2	2 ↗	0	0	0 →
Coruh	0	0	0 →	0	1	1 ↘
Corum	0	0	0 →	13	8	21 ↗
Diarbakir	0	0	0 →	0	3	3 ↗
Edirne (Europe)	0	1	1 ↘	10	3	13 ↘
Elâzığ	6	2	8 ↗	4	43	47 ↗
Erzincan	0	0	0 →	2	8	10 ↗
Erzurum	0	0	0 →	9	0	9 ↗
Girezun	1	0	1 ↘	0	0	0 →
Gumusane	0	0	0 →	25	10	35 ↗
Isparta	0	0	0 →	0	2	2 ↗
Istanbul (Europe)	1	1	2 ↘	4	2	6 ↗
Izmir	0	0	0 ↘	2	1	3 ↗

Asie (suite) — Asia (continued)

TURQUIE (suite) — TURKEY (continued) :

	Typhus exanthématique			Variolo		
	24-30 IX	16-23.IX	16-30.IX	24-30.IX	16-23 IX	16-30 IX
Kars	1	1	2 ↗	0	0	0 ↘
Kastamonu	0	0	0 →	0	3	3 ↘
Kocaeli	0	0	0 →	0	1	1 ↘
Konya	0	1	1 →	2	3	5 ↘
Kutahya	0	0	0 →	1	0	1 ↘
Malatya	0	0	0 →	1	0	1 ↘
Mus	0	0	0 →	2	11	13 ↘
Ordu	1	0	1 ↗	0	0	0 →
Rize	0	0	0 →	1	0	1 ↘
Samsun	0	0	0 →	1	0	1 ↘
Seyhan	1	0	1 ↗	0	0	0 →
Siirt	1	0	1 ↗	0	0	0 →
Sinop	0	1	1 ↗	0	8	8 ↘
Sivas	1	0	1 ↗	3	0	3 →
Trabzon	0	0	0 ↘	3	0	3 ↘
Van	0	0	0 →	1	7	8 ↘
Yozgat	0	0	0 →	3	4	7 ↘
Zonguldak	0	1	1 ↘	0	6	6 ↘
Totaux	13	11	24 ↘	122	145	267 →

Europe. — BELGIQUE: du 26 septembre au 2 octobre et du 17 octobre au 6 novembre, aucun cas des maladies visées par la Convention

DANEMARK. Ville de Copenhague du 17 au 30 octobre, aucun cas ni décès des maladies visées par la Convention.

ESPAGNE: du 3 au 9 octobre, aucun cas ni décès des maladies visées par la Convention.

FRANCE (zone sud): typhus exanthématique — du 1^{er} au 30 septembre, 1 ↗ cas dans le département des Hautes Pyrénées.

II. — PORTS: DATE DU DERNIER CAS NOTIFIÉ AU COURS DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.

(26 août-25 novembre 1943)

PORTS	Typhus exanth	Variolo	PORTS	Typhus exanth.	Variolo
Afrique			Europe		
Alger (a)	—	20.IX	Bucarest (a)	31.X	—
Bône	20.IX	20.IX	Galatzi	23.X	—
Bougie	—	20.IX			
Ceuta	28.VIII	—			
Melilla	28.VIII	—			
Philippeville	—	20.IX			

(a) Port maritime et aérien

Royat (Puy-de-Dôme), le 25 novembre 1943.

Le Directeur Général de l'Office International
d'Hygiène Publique:

(Signé:) D^r Robert PIERRET.